



## Question sur : assurance pret immobilier

Par **napie7**, le **15/03/2010 à 08:56**

Bonjour,

Mon fiancé et moi avons effectué un prêt immobilier en janvier 2004, j'ai souscrit à une assurance maladie et perte d'emploi. J'ai été en arrêt maladie à partir du 26/06/2006 je percevais 100 % du prêt immobilier. Je suis désormais en invalidité temporaire depuis le 01/10/2008 je ne perçois plus rien car je n'ai pas souscrit d'assurance pour cela. J'ai été licencié (licenciement économique le 02/01/2007). Mon assurance refuse de me régler les 37.5 % dont je bénéficie pour perte d'emploi car on me réclame une attestation d'assedic tous les mois que je ne peux leur fournir puisque je ne suis pas demandeur d'emploi, je suis en invalidité. Mon assurance a-t-il le droit de me refuser cette assurance ?